



FSU - 95

Déclaration liminaire de la FSU95 CTSD du 8 juin

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs,

Le CTSD de ce jour se réunit dans un contexte politique particulier, nous sommes en effet à 3 jours du premier tour des élections législatives. Il est donc difficile d'envisager avec certitude quelle sera la politique économique et sociale qui sera mise en place durant cette législature.

Néanmoins, les premières annonces du gouvernement provisoire nous inquiètent. La volonté de faire entrer l'État d'urgence dans le droit commun marque un recul démocratique inédit.

L'idée de faire du dialogue social un dialogue économique et social montre que le social deviendrait inféodé à de pseudo critères économiques. Dans ce cadre, la négociation sociale serait très largement biaisée au détriment des travailleurs ; ceci permettant au gouvernement de faire pression sur les organisations syndicales afin de faciliter le passage en force des ordonnances détricotant le code du travail au nom d'un « réalisme économique » instrumentalisé dans une perspective ultralibérale. Nous ne sommes pas dupes et soutiendrons l'intérêt des travailleurs. Cet ultralibéralisme débridé n'est pas conforme à l'intérêt des salariés. Le nom même du « Ministère de l'Action et des Comptes Publics » confirme cette orientation.

Concernant plus précisément la fonction publique le nombre de postes de fonctionnaires que le gouvernement souhaite supprimer est une véritable attaque contre le Service Public qui joue pourtant un rôle redistributeur essentiel dans une société où les inégalités explosent. La hausse de la CSG couplée à un nouveau gel du point d'indice programmé va encore faire baisser notre pouvoir d'achat ! Les signaux envoyés aux fonctionnaires sont négatifs.

Pour l'éducation, si certaines déclarations semblent aller dans le bon sens comme les annonces concernant la réforme du collège de 2016, tout n'est pas défendable. Déjà, concernant la réforme du collège, la responsabilité de la poursuivre ou non pèse sur le local, sur l'EPLÉ, au risque d'accroître encore les tensions internes entre les enseignants et les personnels de direction, tensions déjà particulièrement lourdes et croissantes. Il s'agit donc avant tout d'une mesure de dérégulation

et de dérèglementation néolibérale du système scolaire et donc de casse de ce qui reste national au sein de l'Éducation Nationale.

En matière de formation professionnelle des jeunes, le nouveau Président veut donner la priorité au développement de l'apprentissage, avec au passage une affectation des ressources financières issues de la taxe réservée aux seuls établissements formant des apprentis. Quid de l'avenir de l'enseignement professionnel ? Il va encore subir des attaques au profit des chambres consulaires et du patronat ayant la main sur l'apprentissage. Au contraire, l'enseignement Professionnel doit être renforcé et doté de moyens à la hauteur de l'intérêt des élèves et des personnels. Ce détricotage de l'Éducation Nationale doit cesser.

Une autre mesure phare du programme du président porte sur la réduction du nombre d'élèves pour certaines classes dans les écoles de l'éducation prioritaire. Le président de la République s'est donné comme objectif de ramener à 12 le nombre d'élèves en CP et CE1 de ces écoles par redéploiement de postes en mettant fin au dispositif « plus de maîtres que de classes » instauré pendant le quinquennat précédent. Le moins que l'on puisse dire est que le SNUipp-FSU ne voit pas d'un bon œil cette substitution.

Une nouvelle organisation du lycée est présentée comme articulée au renforcement de l'autonomie des établissements, au développement de l'innovation et à la promotion de l'apprentissage. Le baccalauréat, qualifié de « totem » dans le discours du Président, en serait réduit à ponctuer le « continuum bac -3/bac +3 », déjà promu par les gouvernements précédents. « Revoir la forme du baccalauréat (quatre matières obligatoires à l'examen final et le reste au contrôle continu) afin de rendre possible de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours », les propos sont clairs.

Les think tanks des instituts Terra Nova et Montaigne, ainsi que l'organisme gouvernemental France Stratégie, issu de l'ancien Commissariat général au plan, voient ici repris la plupart de leurs préconisations, parfois mots pour mots. On peut ainsi identifier deux options chacune supposant de profondes transformations de l'architecture du système éducatif.

Il s'agirait pour la première de créer des parcours intégrés entre le lycée et la licence en déterminant l'orientation vers des filières sélectives longues pour les uns, vers des filières professionnelles pour les autres. Les élèves souhaitant poursuivre en licence « libre » dans les formations générales devraient passer un « test de positionnement » durant la Terminale.

La seconde option vise à permettre aux élèves de construire leur parcours à la carte à partir de modules au terme desquels les compétences acquises seraient clairement identifiées.

La question de la création d'un corps enseignant commun aux lycées et au premier cycle universitaire est aussi posée. Dans son rapport de juin 2016, Terra Nova va encore plus loin en

détaillant une organisation du cycle terminal en quatre semestres, chacun avec sept « unités d'enseignement », l'unité renvoyant à 4 heures de cours hebdomadaire. La validation des unités est pensée sous la forme de contrôle en cours de formation avec deux épreuves à la fin des semestres 2 et 3, le dernier étant réservé à des travaux interdisciplinaires.

Sous couvert de modernité, on retrouve peu ou prou le triptyque « semestrialisation, modules, contrôle continu », en partie envisagé (pour être abandonné) par la réforme Darcos de 2009. En l'état, ces projets consommeraient la rupture entre collège et lycée, pour institutionnaliser la sélection à l'entrée des universités et même dès le lycée. Ils sacrifieraient l'ambition d'une culture commune émancipatrice sur l'autel de parcours individuels évalués localement. Un lycée à la carte permettant de renforcer les inégalités entre les établissements et les élèves n'est pas acceptable.

Ce CTSD a pour ordre du jour l'attribution des moyens de vie scolaire. Ces derniers n'ayant pas été réévalués par le ministère, le projet que vous allez nous présenter se fait à moyen constant et par redéploiement.

Or les effectifs d'élèves dans le 2d degré sont en augmentation importante, les conditions d'exercice des équipes de vie scolaire se dégradent par l'augmentation des missions de surveillance dans le contexte de l'état d'urgence (contrôle à l'entrée des EPLE, circulation plus fréquente des équipes dans les locaux ...).

Le travail que nous avons mené pour essayer d'améliorer la grille de critères d'attribution des moyens de surveillance est obéré par une enveloppe insuffisante de moyens qui empêche de prendre correctement en compte les nouveaux critères que nous avons définis, et cela au détriment des conditions de travail de nos collègues.

Sachant que notre nouveau Ministre vient d'exprimer sa volonté de mettre en place l'aide au devoir au collège et avant l'arrivée incertaine de ces personnels recrutés sur des missions de volontaire de service civique, nous sommes surpris de découvrir que d'ores et déjà les 19 premières missions pour la rentrée annoncée sur le site du Rectorat concernent notre département. Nous dénonçons le recours à ces personnels sans contrat de travail touchant une indemnité inférieure au seuil de pauvreté, sans subordination hiérarchique, sans recours en cas de problèmes et permettant des économies pour l'employeur.

La personne effectuant un Service Civique ne peut jamais être en responsabilité d'élèves, ni seul, ni en binôme.

Elle est censée « apporter un plus » au fonctionnement normal et ne doit pas (c'est contraire aux lois de 2010 et 2017) se substituer à un emploi salarié ni à un stage ni pallier la suppression d'un emploi (interdiction durant 1 an de confier à un volontaire du service civique des tâches effectuées jusque-

là par un personnel salarié supprimé) ni servir au fonctionnement courant de l'organisme d'accueil. Mais ça c'est la loi, pas la réalité tant qu'il n'y a aucun contrôle (ce que dénonce le rapport du Conseil Économique Social et Environnemental de mai 2017). Pourtant la loi prévoit que les Comités Techniques soient informés sur le déploiement du Service Civique ...

Et quand le Recteur signe une annonce au libellé problématique, ou laisse se produire des dérives, sa responsabilité est engagée...

La dotation départementale s'élève à 920 ETP d'AED ce qui est très insuffisant quand on sait que vous aller implanter 5 ETP à la place de professionnels qualifiés dans les 2 EREA du département.

La FSU tient à remercier les personnels des services pour le travail qu'ils ont effectués afin de permettre la tenue de l'instance.

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.